



EN PARTENARIAT AVEC



ACCORD NATIONAL DU 10 JUIN 2008 DES NON CADRES DE LA PRODUCTION AGRICOLE DEMANDE D'ADHESION A L'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE FRAIS DE SANTE DES AYANTS DROIT

A retourner à l'Anips : Portefeuille F3 - Niveau 13 - 4-6, avenue d'Alsace - 92033 LA DEFENSE CEDEX

L'entreprise ci-après désignée

Raison sociale : Siret :

Code Naf : □□□□□

Adresse : N° d'adhésion à l'ANIPS :

- > atteste bénéficiaire, pour ses non cadres, du Régime Complémentaire Frais de santé prévu par l'Accord National du 10 juin 2008 sur une protection sociale complémentaire en Agriculture et la création d'un régime de prévoyance mis en œuvre par l'Anips.
> demande son adhésion au Régime additionnel proposé dans le cadre d'une option prévue par la convention de gestion conclue par les partenaires sociaux signataires de l'accord national du 10 juin 2008 et destinée à couvrir les ayants droit de ses salariés pour les mêmes garanties que celles prévues dans l'Accord National précité,
• à compter du 1er /...../.....(date à définir ; elle ne peut être antérieure au 1er janvier 2010),
> atteste avoir reçu et pris connaissance des conditions générales du contrat auquel je demande à souscrire,
> déclare retenir l'option suivante et décrite au verso :

Table with 3 columns: Option, Régime hors régime local, Régime local Alsace-Moselle. Rows include Option « Famille », Option « Conjoint /Enfant » (Conjoint, Par Enfant).

(1) gratuité à compter du 3ème enfant ; PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.

L'entreprise ci-dessus référencée est invitée à retourner à l'Anips les documents suivants :

- la présente demande de souscription revêtue de sa signature et de la mention « bon pour accord »,
- la liste du personnel affiliable avec l'indication pour chaque intéressé de ses nom, prénoms, date de naissance et de sa situation de famille,
- un bulletin individuel d'affiliation par salarié.

Fait, à , le POUR L'ENTREPRISE

Représentée par Agissant en qualité de

Les données personnelles vous concernant sont traitées dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Leur traitement est nécessaire à la gestion des garanties. Elles sont destinées à l'ANIPS et à ses mandataires, prestataires, réassureurs, organismes professionnels et organismes participant à la gestion du contrat. Dans le cas où vous omettriez de fournir les informations sollicitées, votre demande ne pourra pas être retenue. Elles peuvent également être destinées aux partenaires de l'ANIPS. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant par courrier au siège social de l'ANIPS. Vos données peuvent être utilisées pour vous proposer des offres commerciales du groupe Groupama et de ses partenaires, sauf opposition de votre part.



EN PARTENARIAT AVEC



ACCORD NATIONAL DU 10 JUIN 2008 DES NON
CADRES DE LA PRODUCTION AGRICOLE
DEMANDE D'ADHESION A L'ASSURANCE
COMPLEMENTAIRE FRAIS DE SANTE DES AYANTS
DROIT

A retourner à l'Anips :
Portefeuille F3 - Niveau 13 -
4-6, avenue d'Alsace - 92033 LA DEFENSE CEDEX

Accord national du 10 juin 2008

Extension Famille Collective

Dans le cadre d'une option prévue par la convention de gestion conclue par les partenaires sociaux signataires de l'accord national du 10 juin 2008, les employeurs entrant dans le champ d'application de cet accord peuvent mettre en place à titre obligatoire pour l'ensemble de leurs salariés justifiant d'un an d'ancienneté une extension de garantie permettant à leurs ayants droit de bénéficier des prestations de l'assurance complémentaire Frais de santé définie dans l'Accord National.

L'employeur qui fait ce choix, doit en faire la demande auprès de l'ANIPS en indiquant quelle option il retient pour cette extension :

- soit **l'option famille** obligatoire avec une cotisation couvrant l'ensemble de la famille du salarié affilié, quelle qu'en soit la composition ;
- soit **l'option Conjoint/Enfant** avec une cotisation distincte pour couvrir le conjoint ou cocontractant d'un PACS ou concubin du salarié affilié d'une part et ses enfants à charge d'autre part.